

# ANALYSE du Comité d'Evaluation de l'Intégration Au Bâti

Raison sociale du demandeur **SOLAR COMPOSITES**  
Coordonnées du demandeur Arnaud d'ARGENTRÉ  
[a.d.argentre@solar-composites.fr](mailto:a.d.argentre@solar-composites.fr)  
Dénomination du système **I2S**  
Date AR Demande 11/05/2010  
Date d'examen par le comité 17/09/2010

**ID\_CEIAB**

**#0032-P**

## Domaine d'emploi et type d'intégration demandés par le pétitionnaire

### Intégration au bâti

- En **couverture totale** d'un pan de toiture
  - Bâtiments neufs
  - Bâtiments existants
  
- En **couverture partielle** d'un pan de toiture
  - Bâtiments neufs
  - Bâtiments existants

En remplacement des éléments de couverture suivants :

  - Ardoises
  - Tuiles plates en terre cuite ou béton
  - Tuiles à pureau plat à emboîtement ou à glissement en terre cuite ou en béton
  - Tuiles à relief à emboîtement ou à glissement en terre cuite ou en béton
  - Tuiles « canal » de terre cuite,
  - Plaques profilées en fibres-ciment
  - Plaques nervurées en aluminium ou issues de tôles d'acier revêtues
  - Feuilles longues en zinc  
- Epaisseur en œuvre du système photovoltaïque de **87 mm**

La hauteur du système complet est de 87 mm dont 70 mm se trouve sous le plan haut des chevrons servant de support au système.

Le dépassement de 17 mm par rapport aux chevrons supports correspond à la hauteur du liteau.

Dans le cas de l'ardoise, le plan tangent supérieur du système est au même niveau que le plan inférieur de la couverture ardoise.

